



Mesures spécifiques liées au COVID 19

Saison 2020

Parce qu'il nous paraît important de redémarrer notre activité dans des conditions sereines pour nos clients et pour nous, parce que nous souhaitons conserver l'essence de notre activité faite de plaisir, de convivialité, de découverte et de plein air

Voici les différentes mesures que nous appliquerons dès la reprise :

- Location des ânes minimum d'une journée compte tenu des besoins de quarantaine du matériel
- Nous demandons à tous nos clients de venir équipés d'un masque pour la formation préalable au départ.
- Pour le matériel ne pouvant être désinfecté (cordes, cuirs, bâts, bâches, tendeurs, longes...), nous organiserons une mise en quarantaine de 3 jours et une rotation du matériel.
- Pour le matériel pouvant être désinfecté (classeurs d'itinéraire, bidons...), il sera lavé après chaque utilisation.
- Nous aurons à disposition du gel hydroalcoolique pour les formalités de départ

Les gestes barrières, les règles sanitaires et les règles de bonne pratique en montagne restent bien sûr d'actualité !

Pour rappel, voici le lien vers le site actualisé du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Association Auprès de mon âne...
aupresdemonane38@gmail.com

Tel : 07 69 38 67 97
N° de Siret : 49139012600028